

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 février 2007  
(convocation du 12 février 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Février Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues	M. CORDOBA Aimé à Mme. ISTE Michèle
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain (jusqu'à 10 h 30)	M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 00)
M. BRON J. Charles à Mme BOURRAGUE Chantal (jusqu'à 10 h 15)	Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	Mme. DUMONT Dominique à M. JOUVE Serge
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique	M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 45)	M JUNCA Bernard à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. REBIERE André	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 15)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCIER Michel à M. GOURGUES Jean-Pierre	M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle
M. VALADE Jacques à M. DUCHENE Michel (jusqu'à 10 h 30)	M. MOULINER Max à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 00)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	Mme PARCELIER Muriel à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain	M. PONS Henri à Mme BRUNET Françoise (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain	M. QUANCARD Joël à Mme. PUJO Colette
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BRACQ Mireille	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. CAZENAVE Charles à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 30)	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. DARCHE Michelle

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - St Louis de Montferrand - Schéma Directeur des Eaux Pluviales - Rue M. Paul / Avenue V. Hugo et rejet en Garonne - Appel d'offres ouvert - Augmentation de l'enveloppe financière allouée au marché -  
 Autorisation à signer le marché**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté a autorisé, par délibération n° 2006/0487 du 21 juillet 2006, le lancement de la procédure d'appel d'offre pour la réalisation du collecteur d'évacuation d'eaux pluviales en Garonne prévu au droit de l'avenue Victor Hugo sur la commune de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND, travaux d'assainissement, prévu au Schéma Directeur des Eaux Pluviales pour les exercices 2006/2009.

Cet aménagement, nécessaire à la résorption des problèmes d'évacuation des eaux pluviales constatés dans le secteur, devrait permettre de répondre à la saturation des collecteurs existants, lors des épisodes orageux.

Les travaux consisteront en :

- la réalisation d'un collecteur ø 1200 sur 190 ml, pour évacuer les eaux pluviales du secteur vers la Garonne ;

- la pose de collecteurs ø 600 sur 60 ml rue Marcel Paul et avenue de la Garonne avec raccordement sur l'ouvrage aval ;

- la pose de collecteurs ø 500 et 400 sur 45 ml afin de procéder aux raccordements des différents réseaux d'eaux pluviales du secteur et récupérer les eaux en provenance du bassin versant ;

- la réalisation d'un fossé de récupération des eaux pluviales en provenance de la piste d'exploitation longeant la digue, d'une tête d'ouvrage de rejet en Garonne et de l'aménagement des berges à proximité de l'exutoire;

- les démolitions, branchements, raccordements, ouvrages de visite, reprises et réfections éventuelles.

Les travaux ont été estimés par le service à 1 100 000 € T.T.C. et le délai d'exécution prévisionnel a été fixé à 6 mois.

En raison du montant estimé pour cette opération, l'avis d'appel à concurrence est intervenu au niveau national en application de l'article 40 du Code des Marchés Publics.

➤ 3 offres ont été reçues et leur ouverture s'est déroulée le 04 octobre 2006. A l'examen des offres, il a été constaté que les montants des prestations annoncés par les différents candidats étaient supérieurs de 8,5% à 33,9% à l'estimation des services établie à 1 100 000 € TTC.

➤ Ces offres ont fait l'objet d'une attention particulière de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 décembre dernier. Cette dernière propose de retenir le candidat dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, soit le groupement SOGEA SO/CHANTIERS MODERNES pour un montant de 998 104,10 € soit 1 193 732,50 € TTC.

Les crédits inscrits au Budget Principal, Chapitre 23, Compte 2315, Fonction 8310, CRB O200, programme PC21 sont suffisants pour couvrir cette dépense.

Aussi il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, conformément à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 13 décembre 2006, autoriser Monsieur le Président à signer :

▶ le marché à intervenir avec le groupement SOGEA SO/CHANTIERS MODERNES pour un montant de 998 104,10 € HT soit 1 193 732,50 € TTC,

▶ tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 février 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
8 MARS 2007

M. JEAN-PIERRE TURON

